**Interdiction ou non des relations sexuelles avant le mariage :   
relevé des « logiques » en présence  
(et quelques points d’analyse)**

Par « logique », il faut entendre ici les « principes » fondamentaux qui sont sous-jacents aux arguments en présence, éventuellement les « valeurs » sous-jacentes. Plusieurs logiques, bien entendu, peuvent se combiner.

1. La logique de l’engagement et de l’alliance

Elle est fort présente dans la position religieuse : la relation sexuelle y suppose un engagement total, en principe « pour toute la vie » de l’homme et de la femme. Avec la « bonne personne ». Et donc les relations sexuelles suivent le mariage et le constituent. Le mariage est vu comme une alliance dans le cadre de laquelle se vit de façon fidèle, la sexualité.

À noter que l’on peut retrouver une logique analogue chez certains tenant de l’autorisation des relations sexuelles avant le mariage ou sans se marier. Par exemple dans l’argument positif n° 24 (« OK si le couple est sûr de tenir »). Parfois il est question, pour autoriser les relations sexuelles, d’un engagement suffisamment consistant, mais non nécessairement définitif (argument 22 : « OK si la relation est sérieuse »)

1. La logique du cheminement

Dans cette logique, la sexualité est regardée comme une des réalités qu’il faut vivre ensemble dans la construction progressive d’un couple qui peut-être pourra ensuite s’engager dans la durée. (arguments 1, 3, 6, 8, 14, etc.)

1. La logique du développement de soi

Davantage « individualiste », cette logique voit la sexualité comme un moyen de développement de soi, de ses capacités, de ses dimensions. Sans nécessairement l’idée de construire un couple (argument 9 : explorer la vie ; argument 2 : « devenir plus mature » ; argument 16 : « enlève le tabou et la gêne » ; argument 18 : « étape dans le chemin vers l’âge adulte »).

1. La logique du « naturel », du « plaisir »

Pourquoi il y aurait-il du mal à avoir du plaisir ? Les tenants de cette logique dédramatisent la sexualité : c’est un plaisir « naturel » comme un autre. Pas de souci pour le partager, dès la jeunesse, avec un/e partenaire pourvu qu’il ou elle soit consentant/e.

1. La logique du respect du groupe-social

La sexualité, dans cette logique, a une forte dimension sociale. Il s’agit dans sa pratique de l’inscrire dans le groupe social auquel on appartient, de ne pas lui faire « honte », de ne pas le « déshonorer », de lui être « loyal ».

1. La logique de la liberté

Plusieurs voient d’un mauvais œil le contrôle social de la sexualité, contrôle religieux ou autre. La sexualité appartient pour eux à la zone personnelle, à l’intime : à partir du moment où le/la jeune est devenu suffisamment autonome, il/elle a droit de vivre « sa » sexualité comme il/elle l’entend.

1. La logique ascétique

On la retrouve dans l’argument 24, par exemple (« ne pas être esclave de ses désirs et sensation »). La sexualité est une réalité pulsionnelle qui peut dominer l’être humain. Dans cette logique, il s’agit de « s’exercer » (sens du mot « ascèse » en grec) pour maîtriser sa sexualité et ne pas être dominé par elle.

À noter que la loi prévoit ce « combat » ascétique puisqu’elle exige le consentement du partenaire pour autoriser les relations sexuelles. Inévitablement, dans une vie de couple, chacun devra composer avec l’autre et donc apprendre à « se » maîtriser.

**Quelques pistes de réflexion plus large**

1. **Contrôle de la sexualité et culture patriarcale**

Le courant politique féministe a très tôt observé que la sexualité féminine était davantage contrôlée que la sexualité masculine, que les femmes choisissant publiquement une sexualité libre était davantage stigmatisée socialement que les hommes faisant ce choix. Les féministes pointe comme responsable la structure patriarcale.

« patriarcat » : pouvoir (en grec « archè » donné aux pères (en latin « pater/patri).

Une société patriarcale considère que le pouvoir dans les familles est donné au père, et souvent que la transmission des biens se fait de père en fils.

Il est donc essentiel que soit garantit le père de l’enfant qui sort du ventre de sa mère.

Le mariage a cette fonction : désigner le mari comme père de l’enfant. Il est dès lors impensable, dans une telle structure sociale, qu’une femme ait une sexualité en dehors du mariage, sexualité qui la rendrait enceinte. D’où le contrôle très fort des filles, avec le sentiment de « honte » familiale que représenterait une « fille-mère ».

La pilule dans les années 60, puis la dépénalisation de l’avortement, ont rebattu les cartes en permettant aux femmes de maîtriser leur capacité d’avoir des enfants.

Jusqu’alors, c’est l’homme qui rendait les femmes enceinte.

1. **Symbolique du mal : souillure, faute, péché**

Paul Ricoeur est un philosophe français du 20ème siècle. Dans son livre *La symbolique du mal*, il évoque trois registres symboliques traditionnels pour représenter le mystère du « mal » :

* Le registre symbolique de la souillure, de la tache, est le plus archaïque : le mal « salit » la personne, voire le groupe social auquel il appartient. L’image de la « pureté » sexuelle relève de ce registre. Différents rituels permettent de « laver » la personne, le groupe (par exemple dans le rite chrétien du baptême, l’eau « efface » le péché). L’élimination de la souillure peut aller jusqu’à l’élimination de la personne souillée.
* Le registre symbolique du péché : le mal n’a plus une consistance propre (comme dans le registre de la souillure). Il est « mal » parce qu’il rompt l’alliance avec Dieu. Restaurer cette alliance passe par l’aveu du péché et le pardon).
* Le registre davantage moderne de la faute dédramatise et cherche à rationaliser le mal. Le mal est le non-respect d’une loi, d’une procédure, d’un chemin, à suivre. L’individu jugé responsable ou coupable de la faute peut être sanctionné, mais aussi il peut réparer la faute commise.